

 Dossiers en cours / dossiers d'actualité :

- Loi sur l'eau : le texte définitif vient d'être publié :

La [loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques](#) vient d'être publiée (J.O n° 303 du 31 décembre 2006). Néanmoins, il faudra attendre la rédaction d'une trentaine de décrets (qui devraient paraître d'ici la fin 2007) pour que celle-ci puisse être réellement applicable.

En vue d'atteindre le « bon état écologique » des eaux en 2015, le Parlement s'est prononcé en faveur d'une capacité de stockage de l'eau plus importante; la création d'un organisme unique devrait voir le jour pour délivrer, sur des périmètres délimités, des autorisations de prélèvement d'eau pour le compte des utilisateurs. La loi durcit également les contrôles en les rendant obligatoires pour tous les pulvérisateurs en service.

Autre mesure nouvelle, le fonds de garantie des boues d'épuration vise à éviter les dommages imprévisibles non couverts par le dispositif assurantiel suite à l'épandage de boues urbaines ou industrielles. Quant à la redevance élevage, elle est assise sur le nombre d'UGB (Unité Gros Bovin) et est égale à 3 euros par unité avec un allègement notable pour les zones de montagne.

[Consultez en ligne l'intégralité du dossier de la loi sur l'eau...](#)

☛ Vie du réseau :

- EDT Midi-Pyrénées :

De plus en plus de lettres d'informations adressées à vos adhérents éditées par les régions nous parviennent à la Fédération Nationale. Nous venons notamment de recevoir celle d'EDT Midi-Pyrénées, réalisée par Nelly Desavivres, animatrice régionale et nous la remercions.

Les autres régions qui nous envoient ces documents sont : EDT Bretagne, EDT Pays de la Loire, EDT Aquitaine, EDT Poitou-Charentes.

N'hésitez pas à communiquer à la Fédération nationale ces "bulletins d'informations" à chaque collaborateur de la Fédération via courriel ou au courriel info@e-d-t.org . Merci par avance.

Divers :

- Le chiffre de la semaine 94 % :

C'est la proportion des entreprises en Europe connectées à l'internet, dont 75 % en haut débit. (on aimera savoir de quelles entreprises il s'agit et avoir des données sur le débit).

D'après l'enquête Eurostat «*Internet usage in the EU25*» publiée par la Commission européenne, 52% des foyers européens sont connectés (contre 48% en 2005). La tranche d'âge la plus « utilisatrice » de l'internet est celle des 16-24 ans (73%), suivie par les 25-54 ans (54%) et enfin par les 55-74 ans (20%). Les deux pays les plus connectés sont l'Islande (83% des foyers) et les Pays-bas (80%), la France se situant à 41% selon Eurostat.

- L'accès des ressortissants européens au marché du travail français :

Afin de « combattre certaines idées reçues et rappeler les règles pratiques en vigueur aujourd'hui », le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a mis en ligne un document de synthèse sur les conditions d'accès des ressortissants européens au marché du travail français. Il concerne les salariés et les prestataires de services. Formalités, protection sociale, conditions de travail, fiscalité,....le document fait le tour des différentes situations et rappelle les textes officiels de référence.

http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/eic/dossier/archives06/marche_travail.htm

Et le 8 février 2007... Colloque Emploi et compétences organisé par EDT à Paris

Une journée de travail et d'échanges autour de :

- la mise en œuvre de l'«accord-cadre» sur l'emploi signé mi-2006 par EDT avec les Ministères de l'Agriculture et de la Pêche, de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement) et les services publics de l'emploi (Anpe – Apecita)

- la présentation d'études de gestion prévisionnelle et de développement de l'emploi et des compétences chez les entrepreneurs engagées depuis deux ans dans les régions.